

23 Septembre 2024

## **Déclaration matière (contact alimentaire)**

**Référence : Filament PLA**

**À qui de droit,**

Selon les informations disponibles auprès de nos fournisseurs de matières premières, nous pouvons confirmer que les composants utilisés pour la fabrication des matériaux énumérés ci-dessus sont conformes aux réglementations suivantes :

**Union Européenne :**

- **Règlement (CE) n°1935/2004**
- **Règlement (UE) n°10/2011, jusqu'à l'amendement 2023/1627 du 10 août 2023**
- **Commodity Act Packaging et règlement sur les ustensiles alimentaires des Pays-Bas**
- **Directive européenne 94/62/CE sur les emballages et les déchets d'emballages (métaux lourds)**
- **Règlement (CE) n°2023/2006 sur les bonnes pratiques de fabrication (GMP)**

**États-Unis**

- **Lignes directrices de juillet 2021 de la FDA sur « Utilisation de plastiques recyclés dans les emballages alimentaires : considérations chimiques »**
- **Article 201(s) et article 409 de la loi fédérale sur les médicaments et les cosmétiques**
- **Parties 182, 184 et 186 du Règlement sur les additifs alimentaires**

**Chine**

- **GB 4806.1-2016 : Exigences générales de sécurité pour les matériaux et articles en contact avec les aliments**
- **GB 31603-2015 : Normes générales d'hygiène pour la fabrication des matériaux et articles en contact avec les aliments**
- **GB 4806.6-2016 : Résines plastiques pour contact alimentaire**

**Suisse**

- **Ordonnance Suisse SR 817.023.21 (publiée le 16 décembre 2016, mise à jour le 1<sup>er</sup> décembre 2019)**

**MERCOSUR**

- **Annexe 1 du MERCOSUR GMC RES. N°2/12** : Liste des monomères et substances de départ autorisés
- **Annexe 1 du MERCOSUR GMC RES. 39/19** : Liste positive des additifs à utiliser dans les emballages en contact avec les aliments
- **MERCOSUR GMC RES. N° 03/92** : Critères généraux d’emballage et d’équipements alimentaires en contact avec les aliments

**Japon**

- **Notification du Ministère de la Santé et du Bien-être n°370** (révisée, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2020)

mis à jour selon les dernières modifications à l'heure actuelle et applicable aux matières plastiques intermédiaires (par exemple poudres plastiques, granulés plastiques, flocons de plastique, filaments) et aux articles destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Cependant, veuillez noter qu'aucune analyse ou test spécifique n'a été effectué par Francofil sur le(s) matériau(x) répertorié(s) ci-dessus pour les applications en contact avec les aliments. Par conséquent, l'adéquation de l'article final fabriqué à partir du ou des matériaux répertoriés ci-dessus, y compris l'effet sur l'odeur/le goût et la conformité aux limites de migration ou à d'autres exigences analytiques, doit toujours être testée et garantie par le fabricant final concerné.

Ces informations s’appliquent au PLA mais ne tiennent pas compte des colorants utilisés. Les tableaux ci-dessous détaillent l’alimentarité par couleur.

Les filaments coproduits nécessiteraient une analyse de chaque nouveau lot pour pouvoir fournir des informations sur l’alimentarité, et ne figurent donc pas dans les tableaux ci-dessous.

PLA métallisés	Alimentarité		
	France	Europe	FDA (USA)
Or	✓	✓	✓
Argent	✓	✓	✓
Bronze	✓	✓	✗
Cuivre	✓	✓	✗
Anthracite Violet	-	-	✓
Argent Rose	-	-	✓
Noir Métal Pailleté	-	-	-
Bleu A110	-	-	-

PLA standard	Alimentarité		
	France	Europe	FDA (USA)
Naturel	✓	✓	✓
Blanc	-	-	-
Noir	✓	✓	✓
Jaune fluo RAL 1026	✗	✗	✗
Jaune RAL 1018	✓	✓	✗
Orange RAL 2003	✓	✓	✗
Rouge RAL 3020	✓	✓	✓
Rose RAL 4003	✓	✓	✗
Violet RAL 4009	✓	✓	✗
Rose FME PMUC	✓	✓	-
Bleu RAL 5002	✓	✓	✓
Bleu RAL 5015	✓	✓	✗
Bleu turquoise Pantone 2387C	✓	✓	✓
Vert RAL 6000	✓	✓	✗
Vert RAL 6018	✓	✓	✗
Vert RAL 6019	✓	✓	✓
Gris RAL 7000	✓	✓	✗
Gris RAL 7001	✓	✓	✗
Gris RAL 7016	✓	✓	✗
Gris RAL 7040	✓	✓	✗

✓ = approuvé, ✗ = non approuvé, - = non communiqué

Cette déclaration ne dégage pas le convertisseur ou tout autre utilisateur en aval de sa responsabilité de mener ses propres investigations et tests.

Florent PORT

Directeur Général



Hélène PORT

Responsable R&D



**Avis important :**

Les propriétés indiquées ci-dessus ne peuvent garantir des propriétés spécifiques pour des applications spécifiques. L'utilisateur lui-même a la responsabilité de vérifier les propriétés de nos produits, pour son application avec des tests et méthodes de tests spécifiques. L'utilisateur est responsable de l'utilisation, du stockage et de la manipulation de nos produits, en suivant les prescriptions générales de sécurité et environnementales de ces produits. Des conditions de traitement appropriées doivent être appliquées aux articles. Les informations sont fournies de bonne foi et basées sur les informations et déclarations que nous avons reçues de nos fournisseurs en amont concernés. Elles correspondent à l'état de la technique et se réfèrent à l'état des lois à la date d'émission. Cette déclaration expire en cas de changements réglementaires. Aucun droit légal ne peut en découler et Francofil décline toute responsabilité pour toute erreur ou omission.